

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

2009

Avis est par les présentes donné par le soussigné secrétaire-trésorier;

Conformément à l'article 148 du *Code municipal*, le conseil doit adopter le calendrier des séances du conseil pour chaque année et le publier sur le territoire de la MRC;

Pour l'année 2009, conformément à la Loi, les séances du conseil se tiendront à 20h aux dates suivantes :

25 mars	15 avril
20 mai	17 juin
19 août	16 septembre
21 octobre	25 novembre

Donné à Saint-Georges, ce 26^e jour de février 2009.

Éric Paquet, secrétaire-trésorier
MRC de Beauce-Sartigan